

Actualités

Cette actualité a plus de 6 mois !

## **Appel à manifestation d'intérêt « Actions d'éducation aux gestes barrières et de promotion et d'éducation en santé-environnement dans le contexte de la pandémie de Covid-19 »**

- [ESE](#)
- [ars-ara-sante-environnement@ars.sante.fr](mailto:ars-ara-sante-environnement@ars.sante.fr)  
[04 72 34 74 00](tel:0472347400)
- [Toutes les infos sur le site de l'ARS ARA](#)

Article déposé par GRAINE ARA le mar 08/09/2020 - 09:42

L'ARS, Agence Régionale de Santé, lance un appel à manifestation d'intérêt à destination des collectivités de toute la région Auvergne-Rhône-Alpes, intitulé « Actions d'éducation aux gestes barrières et de promotion et d'éducation en santé-environnement dans le contexte de la pandémie de Covid-19 ». Cet appel pose un principe de co-financement des actions entre collectivités et ARS.

### **Détails (source : ARS)**

"Dans le contexte de la pandémie de Covid-19, la fin de l'été 2020 connaît une recrudescence de la circulation du virus, avec des conséquences en santé publique dont l'ampleur reste incertaine. Cette situation devrait perdurer dans les mois qui viennent, et elle souligne plus que jamais la nécessité de voir l'ensemble des acteurs de la société, et les citoyens dans toutes les classes d'âge, s'approprier et appliquer avec rigueur les mesures propres à assurer la sécurité de tous, notamment des personnes les plus sensibles.

Les gestes barrières, le maintien d'une distanciation physique, le port du masque barrière sont les mesures individuelles que chacun doit comprendre et apprendre à maîtriser.

### **Le présent appel à manifestation d'intérêt est orienté selon deux axes complémentaires :**

- le premier s'attachera à développer l'éducation aux gestes barrières ;

- le second, qui nécessite des temps de préparation plus longs, avec des contenus moins cadrés, conduira à mettre en œuvre des actions d'éducation et de promotion en santé environnement s'inscrivant dans l'expérience du contexte Covid-19.

Les collectivités territoriales, par leur lien direct avec les citoyens et les acteurs locaux, se sont mobilisées dès le début dans la réponse à la situation exceptionnelle de la pandémie. Elles ont vocation à contribuer à la transmission des mesures de précaution aux habitants, aux établissements scolaires ou médico-sociaux, aux structures d'accueil et plus largement aux acteurs de leur territoire. Le présent appel à manifestation d'intérêt s'adresse à elles.

Dans un premier temps, les collectivités sont invitées, pour le 30 septembre 2020, à faire part de leur souhait de mener des actions, qui feront l'objet d'un cofinancement de l'ARS en remplissant le formulaire de candidature sur la plateforme Démarche simplifiée.

**Date limite de dépôt des candidatures : 30 septembre 2020 à minuit."**

En tant que partenaire de l'ARS et co-porteur du Pôle régional Éducation et promotion de la Santé-environnement, le GRAINE relaye cet AMI.